



## Paiement achat après plus d'un an

Par **Aubrac64290**, le **08/01/2016** à **17:43**

Bonjour

En Septembre 2014, j'ai acheté une plancha pour une valeur de plus de 600€.

J'ai fait un dossier SOFINCO pour un étalement du paiement (\*10).

Aucun prélèvement n'a été effectué car manifestement l'entreprise n'a jamais transmis le dossier (je l'ai appris ce jour).

Je vous avoue que je n'ai pas trop fait attention faisant des paiements à chaque fois en 10 fois sans frais pour toute acquisition (Sofinco, Cetelem...).

Bref, l'entreprise vient de me rappeler plus d'un an après afin de refaire un dossier pour payer.

Quelle attitude dois je avoir après un délais supérieur à 1 an ?

Dois je payer ?

Quelles sont les bases juridiques car un ami m'a dit qu'au delà d'un an, l'entreprise ne pouvait rien réclamer xxxxxxxxxx ?

Cdlt

Par **youris**, le **08/01/2016** à **18:06**

bonjour

un professionnel a 2 ans pour engager une action à l'encontre de consommateurs (art. L.137-2 du code de la consommation).

salutations